



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du 18 juin 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le Projet de Règlement 06-06-2024 modifiant la tarification visant l'intervention du service incendie, soit l'article 8 et son annexe 7 contenus au Règlement 2012-12-04. Ledit Règlement entrera vigueur conformément à la Loi.

Toute personne peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal, sis au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics>.

Donné à Saint-Placide, ce 27 juin 2024.

Lise Lavigne
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 27 juin 2024 concernant l'adoption du Projet de Règlement 06-06-2024 modifiant la tarification visant l'intervention du service incendie, soit l'article 8 et son annexe 7 contenus au Règlement 2012-12-04, en affichant et en publiant aux endroits désignés, et ce, en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 27 juin 2024.

Lise Lavigne
Directrice générale et
Greffière-trésorière